

DT 2024-118

Commune de Cléon

Déclaration Préalable n° DP 76178 24 M0002
Dossier Reçu le 24/01/2024
Nature des travaux : PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES
Adresse des travaux :
39 Allée Schoelcher
76410 CLEON

Madame GOUEDAR Nelly
P2E
39 ALLEE SCHOELCHER

76410 CLEON

Objet : Rejet tacite - Délai retour pièces dépassé

1.45Y7.0

Madame,

Vous avez déposé le 24/01/2024 à la mairie de Cléon une demande de Déclaration Préalable pour un projet de PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES situé 39 Allée Schoelcher à Cléon 76410.

Par lettre recommandée du 08/02/2024, reçue le 12/02/2024, il vous a été demandé de bien vouloir compléter votre dossier.

En application de l'article R.423-39 du Code de l'Urbanisme vous disposiez de 3 mois pour compléter votre demande.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé en mairie dans le délai de 3 mois, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

Votre demande fait donc l'objet d'une **décision tacite de rejet**.

Il vous appartient donc de bien vouloir redéposer une nouvelle demande complète.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.



Fait à Cléon, le 17 Mai 2024

Le Maire,

Frédéric MARCHE
Conseiller départemental

